# L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An.................. $3 00
Six Mois.................. 1 50
Quatre Mois.................. 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville


## VENTES A L'ENCAN.

## Morgan & Pedersen

—:o:—

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

### Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

### 132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune, l'ilet borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un decret en partage dans le procès d'Ellen A. Gilmore et als vs Thomas N Gilmore et als, No 73,563—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procèderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci-après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Felix Grima, ancien notaire le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurant en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Commune et treize pieds de largeur sur l'ilet du fond, laquelle allée est sujette à un usage commun dud t lot No sept e aux lots Nos un à six inclusivement.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $260 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste-Marie, maintenant Premier District de cette ville étant le lot No trente de l'ilet borné par les rues Camp, Julie, St. Charles et Girod, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905 louée $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord ou l'avenue Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est désigné comme lot C sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistent en un magasin en briques, à deux étages et résidence connue comme 1033 rue du Camp, occupée par H. Simon, épicier, à un loyer de $30 par mois, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905, ladite propriété formant le côté supérieur d'un magasin et résidence double.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord ou l'avenue Howard, avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est désigné comme lot B sur un devis par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp occupé par N. Namias, comme magasin de fruits, loué au taux de $25 par mois et formant avec la propriété décrite, un magasin et résidence double.

5° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Camp, Delord ou avenue Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, dans le premier district de cette ville, mesurant quarante pieds dix pouces de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. La dite portion de terre étant désignée comme lot "A" sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 février 1905, et contigu aux lots C et B, troisièmement et quatrièmement ci-dessus décrits.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages connu comme 1025 rue du Camp, occupé par F. Nahr, ébéniste, etc, à un loyer mensuel de $45 et sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantie par lien de vendeur et privilège et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues; lesdits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par ans, de la date jusqu'à la maturitée, et intérêt éventuelle audit taux de loyer jusqu'au paiment. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur les montants desdits billets et intérêt en cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au dessus de leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant James J. Wolfe, notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vues à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen, agents de Propriétés Foncières et Encanteurs, 331, rue Carondelet.

WILL J. MORGAN, Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév 5 12 14 16

## Cicero A. Ramsey.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital.

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jartoux.

No 74,880—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A RAMSEY, Encanteur—JEUDI le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds onze pouces de face à la rue Decatur sur soixante et onze pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire; un dépôt 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

Charles I. Dénéchaud, avocat.

22 janv—22 29—fév 5 12 19 22 23

## VENTES A L'ENCAN.

## Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LIZARDI.

JOSEPH PAYNES VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,033. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido. MERCREDI, le 15 février 1905 il sera vendu à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Forstall et Lizardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'ilet No 8 les dits lots mesurant, à savoir: le lot No 9 formant l'encoignure Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignée par le No 708 rue Lizardi.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert Legier notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. J. Meral, Walter L. Gleason, avocats.

15 jan—15 22 29—fév 5 12 15

## Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Splendides Lots de Terre à Bâtir

Dans le Sixième District,

S'améliorant rapidement et près de la nouvelle ligne de chars Clio, à l'encoignure des rues Howard et Upperline,

Ilet des rues Valence et Freret.

—ET LE—

Joli Cottage Simple contigu,

No 4717 rue Howard, entre les rues Valence et Upperline.

Succession de Walter B Nugent.

No 73,206—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 581, borné par les rues Upperline, Howard (autrefois St. George) Valence et Freret, (autrefois Long) désigné comme lot No 2 sur un certain devis et certificat d'arpentage fait par L. Danay, ingénieur civil et voyer le 16 janvier 1905. Le dit lot de terre mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard, autrefois St George, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 4717 rue Howard.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré de la banquette, contenant galeries sur la façade et dans le fond, vestibule, 5 chambres, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même district et li contigu à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 sur le devis susmentionné de L. Danay, ingénieur civil et voyer. Et ledit lot mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard (autrefois St George) sur cent vingt pieds (120) de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même ilet et district que et contigu à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné comme lot No 4 sur le sus-mentionné devis de L. Danay, ingénieur civil et voyer; ledit lot No 4 formant l'encoignure des rues Howard (autrefois St George) et Upperline, et mesurant d'après le dit devis cinquante deux (52) pieds et un (1) pouce de face à la rue Howard (autrefois St George) par cent vingt (120) pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 3, et cent vingt (120) pieds de profondeur et façade sur le côté de la rue Upperline et trente six (36) pieds et un (1) pouce sur la ligne du fond. Lesquelles dites mesures sont les mêmes que ceux désignées dans le titre original de ladite propriété et plus spécialement sur un certain plan fait par J. O. Hasam, assistant ingénieur de ville daté le 26 juin 1894, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant Félix J. Puig, notaire en cette ville daté le 3 décembre 1897. Les propriétés ci-dessus devant être vendues sont strictement conformément avec mesures et devis, et la succession vendant, n'offre pas ou ne prétend pas délivrer aucun surplus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la portion de crédit s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossée, portant sept (7 0/0) pour cent d'intérêt par an, de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurités, cinq (5 0/0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les propriétés améliorées devant être assurées et les polices d'assurance devant être transférées au porteur des billets, et les acquéreurs devant payer et assumer en dessus et en plus du montant de leurs enchères respectives toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1905.

Les actes de vente devant être passés pardevant Bus. Reuen, notaire, aux frais des acquéreurs. Aussi, le même jour et endroit immédiatement après la vente des propriétés foncières, nous offrirons un lot de meubles de maison, situés au No 4717 rue Howard et 2319 rue Cadis.

Conditions—Comptant pour les meubles de maison.

Edgar M. Cahn, avocat.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 23

## Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Lida Gauche.

No 73,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet, — MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 174, borné par les rues Poydras, Camp, North et Church (autrefois St-Francis), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14


60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.


## Albert Paul.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joli cottage double, 1909 et 1911 rue Marais, près de la rue Touro.

In re M. W. Fiaspoller, tuteur naturel de Mary Lilian et Adeline Fiaspoller, mineurs.

No 75,048 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 336 rue Carondelet. JEUDI, le 9 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 6 janvier 1905, in re et pour le compte de l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet 497, borné par les rues Marais, Bourbon, Urquhart et Touro, désigné par le No un sur un devis par George De Armas, député voyer de ville, daté le 29 novembre 1874 et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot formant une partie d'un grand lot désigné par la lettre E sur un devis par C. V. Labarre, le 28 septembre 1888, annexé à un acte passé pardevant E. A. Perroux, ancien notaire, le 25 septembre 1888.

Les améliorations comprennent un joli cottage double, confortablement distribué, connu comme les Nos 1909-1911 rue Marais, rapportant de jolie revenus, invariablement occupée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. G. Eustis, notaire, un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

8 janv—8 15 22 29—fév 5 9

## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

L. Black vs A. B. Dubois.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans -No 18,799- En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 18ème jour de février 1905, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un moteur ou moulin à café, 1 lot de canettes à thé de fantaisie, 1 lot de lampes de fantaisie, 1 lot de faïence, 1 lot de verrerie, 1 computing scale, etc., etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Sidney F. Gautier, avocat pour le plaignant.

7 fév—7 12 18

Kelly & Zoeller vs Jos. E. Bernhardt.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,961—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. H. Dewoing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procèderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chart es dans le 2me District de cette ville, le SAMEDI, 11 févr er 1905, à 10 heures a. m., la propriété ci après décrite, à savoir: Un lot d'épiceries, balance, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions: Comptant.—WM. J BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Rice & Montgomery, avocats pour les plaignants.

31 jan—31—fév 5 11

## AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Celia Sheridan, Veuve de Robt Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,312—Division D—Attendu que Emma Marie Carter a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Celia Sheridan, veuve de Robt Carter, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. L. R. Hoover, avocat.

1 fév—1 5 10

Succession de Barbara Streile, (née Hess ou Hess).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No. 74,255 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Streile, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Ed. P. Foley, avocat. 1 fév—1 5 10

Succession de Mme Rachel M. Gayle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 72,466 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Woods, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—R. H. Browne, avocat.

1 fév—1 5 10

## AVIS AUX CREANCIERS

Wm D Seymour versus John L. Byrne Co Ltd

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,607— Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte trimestriel présenté par Alfred W. Byrne, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Bostner & Manion, avocats.

5 fév—5 9 14

## VENTES A L'ENCAN

## J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

4220 RUE PRYTANEE,

Entre Berlin et Milan (Ilet rue Perrier).

### A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A. Bell, arbitre en Banqueroute, dans l'affaire de Mme Wm C. Lowe, en banqueroute, No 593, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrais à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Perrier, ledit lot étant connu comme lot 8 dans l'ilet 39 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 190 pieds de profondeur.

Les améliorations consistant en une résidence en bois à deux étages, contenant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépenses, chambre pour malle.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Bighton, Esq., notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

Ivy G. Kittredge, Esq., Avocat.

J. L. ONORATO, Encanteur, Bureau 303 rue Baronne.

5 fév—5 12 19 26—mars 5 8 9

## ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N Remparts. Rangée Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Remparts

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre, daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillat, dossier No 74,943 la propriété foncière ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon [autrefois Bagatelle], Dauphine [autrefois Grands Hommes], Bourgogne [autrefois Craps] et Touro [autrefois Union]; le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Craps) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en (mesure américaine) soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Remparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Remparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Craps) et St. Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connus par les Nos municipaux 1636, 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance devant être payée en un et deux ans en montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payables annuellement et devant être garantis par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une stipulation pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être exécutés par F. D. Charbonnet, notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs; lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq., Avocat.

J. L. ONORATO, Encanteur, Bureau 303 rue Baronne.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 26 28

## ANNONCE JUDICIAIRE.

### PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGEE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29-31-33 Rue Rousseau coin Quatrième. Il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 FEVRIER, A MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'ilet No 11 (maintenant 49), borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Faites), d'après le plan No 38 dans les regis res de G. H. Stringer, ancien notaire, lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32' de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur et façade à la rue Quatrième, et le lot No 2, 31' 9" de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un an ou un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, le même devant être garanti avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent dudit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en cas de feu aux porteurs des billets devant être fournie par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

P. A. Ducros, avocat.
F. D. Charbonnet, notaire.

13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

## ANNONCE JUDICIAIRE.

### COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la succession de Laure Lange, Dossier No 74,569, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière et mobilière, ci-après

La moitié indivis d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, St-Claude et Remparts, et désigné par le No 113, mesurant en mesure française, 30 pieds plus ou moins, de face à la rue St Philippe sur 63 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Remparts par la propriété d'Alexandre Pellegrini, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas R. Théard, et dans le fond par la propriété de Mme Morant. Les améliorations consistant en un cottage double, contenant de chaque côté 4 ou 5 chambres, et connues comme les Nos 1108-10 rue St-Philippe. Loué au taux de $22 par mois.

La propriété mobilière comprenant:

| | | |
|---|---|---|
| 1 bague en or, imitation de diamant et rubis, | 1 boîte de bagues | 2 paires de boucles d'oreilles antiques. |
| 1 boîte cassée, divers bijoux. | 1 épinglette en diamants. | 1 paire de vieux bracelets en or. |
| 1 petite boîte de divers bijoux. | 1 paire de boucle d'oreilles en rubis. | 1 broche. |

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non-aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Edouard F. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

MM. Henriques & Duchamp, avocats.

18 janv — 13 15 22 29—fév 5 12 14

## Morgan & Pedersen

—o—

Succession d'Elisabeth Klostermann, défunte femme de John H. Stroebel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div C daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Touro.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le 3me district de cette ville, dans l'ilet No 388, borné par les rues Touro (anciennement Union), Français, St Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 210 dans l'ilet No 19, sur un plan original du fond du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Touro, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne, etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 18, dans l'ilet No 517 borné par les rues S. Galvez, Perdido, Poydras et S Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 par devant O. Morel, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine; dans la cour se trouve un grand hangar, citerne, etc.

Termes et conditions de la vente— Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habans, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

Succession de Antonio Fornaris.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,538 — Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Rosa Barba, Veuve de Antonio Fornaris, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—C. F. Cabarne, avocats.

31 jan—31—fév 4 9

## J. P. Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2820 rue Saratoga.

Près de l'avenue Washington.

Dans l'affaire de la Succession de Wm Thompson, Sr.

No 75,059—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 16 février 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 13 janvier 1905, par l'Hon Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé, se trouvant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 283, borné par les rues Saratoga, [autrefois St. Patrick] Sud Remparts [autrefois St. Denis] Sixième et Washington, désigné par le No (12) douze sur un certain plan fait par Henry Moellhausen, architecte et ingénieur civil, daté le 28 février 1846, et déposé avec W. J. Castell, ancien notaire de cette ville dans le livre de plans No 1.

Ledit lot de terre mesurant trente (30) pieds de face à la rue Saratoga sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à un étage en bois connue comme le No 2820 rue Saratoga, contenant deux (2) chambres de chaque côté; cheminée double en briques, toit couvert en ardoises, citerne, dépendances, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant et payant en plus et au-dessus de son enchère les taxes de 1905, et faisant un dépôt comptant de vingt (20) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Edward F. Consin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Peter G. Riddell, avocat.

15 jan—15 22 29 —fév 5 12 16

Succession de Joseph P. Noonan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,328 — Division E—Attendu que Mme Ella Noonan, femme de Albert Asbury, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph P. Noonan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Andrew H. Wolson, avocat. 2 fév—2 6 11

In re Succession de John W. et John H. Funston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58 561 — Attendu que John H Hinton, tuteur des mineurs Claude P. et Orpha A. Hinton, a pétitionné la Cour pour la permission d'enlever la propriété desdits mineurs de cet Etat, les créanciers desdits mineurs et toutes autres parties intéressées sont par la présente notifiés de faire savoir dans les trente jours à partir de la première publication pourquoi la demande dudit pétitionnaire ne serait pas accordée. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier 13 jan—13 20 27—fév 4 10

Succession de Justin Dutrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,339—Division C—Attendu que Mme Louise Viden, veuve de Justin Dutrey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Justin Dutrey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Meral, avocat.

3 fév—3 7 12

## ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division B—No 75,271—Marcellus Treadaway vs ses créanciers—Ordre Considérant la pétition précitée, et les documents vérifiés bilans d'actif et de passif avec cela enregistrés.

Il est ordonné qu'après due publications, avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi une réunion des créanciers du dit Marcellus Treadaway soit convoquée et tenue d'après la loi, pardevant John Wagner notaire, en son étude dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, 127 rue Carondelet, commençant le 28me jour de février, en l'année 1905, à 11 heures a. m., pour voter sur la question d'accorder ou de refuser cette application dudit Marcellus Treadaway pour un-crédit-de un, deux et trois ans de la date de lad te réunion.

Il est en outre ordonné que Gus A. Llambias, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit Marcellus Treadaway soient arrêtées.

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1905.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député Greffier.

Edgar M. Cahn, avocat.

29 janv—29—fév 5 12 19 27

## ANNONCES JUDICIAIRES

Dans l'affaire de la succession de Charles F. Lurges.

Mme Julia Lindenschmidt vs Charles F. Lurges.

No 72,726—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Lne, Division D.

Considérant que A. C. Woerpel a produit due preuve devant la cour qu'il a été nommé agent résident de la "Lincoln Trust Company" du Missouri, le curateur de la succession et tuteur de la personne de Charles F. Lurges; que ledit Charles F. Lurges possède des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane, et que ledit tuteur désire transférer lesdites propriétés et effets hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat du Missouri, le domicile dudit Charles F Lurges.

Maintenant, en conséquence, avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées de faire valoir (s'ils en ont ou peuvent en avoir) dans les trente jours de la date de la première annonce de cela pourquoi la demande dudit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de la cour.

T. CONNELL, Greffier.

4 fév—4 7 14 21 28—mars 7 8


Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités éxultats.

Bureau 633 Place Commerciale

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille.............. 25c.
Grand flacon.............. 50c.